OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	CABINET PICHERIT	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	423 545 359 00022	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	Entreprise individuelle	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3162
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. PICHERIT Gilles	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	26/09/2001
ADRESSE	1 rue aux Oies	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	26/09/2024
	49170 SAINT-GERMAIN-DES-PRES	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	26/09/2028
TÉL / FAX	02 41 39 87 87 - 02 41 39 04 39	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	contact@picherit.eu	**ASSURANCE(S)**	SMA BTP : 445031W

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre - Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux
  - 2.1.3 Direction de l'exécution de travaux / Assistance lors des opérations de réception

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 17 Juillet 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

EXERCICE DU DROIT À TITRE ACCESSOIRE M. PICHERIT Gilles est agréé dans les conditions prévues à l'article 1 de l'arrêté du 1/12/2003 publié au JORF n°288 du 13/12/2003 — Article 1 (téléchargeable sur le site www.opqtecc.fr – rubrique Téléchargement).

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.